

LA REGLE DU MOIS

TOUT SUR LA BALLE PROVISOIRE

Quand jouer une balle provisoire ?

Vous pouvez jouer une balle provisoire quand votre balle risque d'être hors limites ou perdue en dehors d'une zone à pénalité.

Pour que cette balle soit provisoire il faut que vous l'annonciez comme telle sinon cette balle devient votre balle en jeu avec la pénalité coup et distance (**1 coup de pénalité**).

Certains prétendent que vous ne pouvez pas jouer une balle provisoire lorsque la balle d'origine s'est dirigée vers une zone à pénalité. C'est faux. Si près de la zone à pénalité il y a des zones où la balle d'origine peut se perdre, vous pouvez jouer une balle provisoire.

Mais vous ne pouvez pas jouer une balle provisoire si elle ne peut être perdue que dans la zone à pénalité. Par exemple quand un étang est entouré d'herbe tondue ras comme sur le trou N°8 du Cap d'Agde.

Une balle provisoire peut être jouée tant que la balle d'origine n'a pas été trouvée (évidemment dans les 3 minutes autorisées pour chercher sa balle).

Le joueur n'a aucune obligation de chercher sa balle d'origine. Il peut également demander à son cadet de ne pas chercher sa balle. Il peut également demander à d'autres joueurs ou aux accompagnateurs de ne pas chercher mais ne peut pas le leur interdire.

Quand faut-il abandonner une balle provisoire ?

- Lorsque la balle d'origine du joueur est retrouvée
- Si la balle ne peut être perdue que dans une zone à pénalité. Dans ce cas, le joueur doit estimer le point d'entrée dans la zone à pénalité et se dégager selon la Règle.

la balle provisoire ne peut plus être jouée et devient une mauvaise balle.

Certains joueurs (ou accompagnateurs) croient que si la balle d'origine est injouable le joueur peut choisir de continuer avec la balle provisoire. C'est faux.

La pénalité pour jouer une balle provisoire qui aurait dû être abandonnée est la pénalité générale (2 coups).

Quand faut-il continuer avec la balle provisoire ?

- Si la balle provisoire a été jouée depuis un endroit plus proche du trou que la position supposée de la balle d'origine

- Si la balle d'origine est retrouvée hors limites.
- Si la balle est perdue en dehors d'une zone à pénalité.
- La balle provisoire devient la balle en jeu avec la pénalité coup et distance **(1 coup de pénalité)**

Mais si le joueur est sûr ou quasiment certain que sa balle est perdue :

- Dans une zone en conditions anormales,
- Dans ou sur une obstruction amovible
- Parce qu'elle a été déplacée par une influence extérieure (spectateur ou animal) alors qu'elle reposait sur le parcours

Le joueur peut soit se dégager gratuitement selon la Règle applicable soit continuer avec la balle provisoire avec la pénalité de coup et distance.

Cas particuliers

- Si la balle provisoire risque elle aussi d'être perdue ou hors limites, une deuxième balle provisoire peut être jouée. Celle-ci ne deviendra en jeu que si les deux premières balles sont perdues ou hors limites.
- Si le joueur joue une balle provisoire et l'envoie dans le même secteur que la balle d'origine et qu'il est incapable de déterminer quelle est la balle d'origine et quelle est la balle provisoire, le joueur pourra choisir de jouer l'une des deux balles et celle-ci sera considérée comme étant sa balle provisoire **(avec 1 coup de pénalité)**.